



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement du poste d'agent d'accueil, gestionnaire des gîtes pour les services administratifs de la commune à compter du 1er Avril 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- Valide le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois.

- Valide la durée du travail fixée à 20 heures par semaine.

- Valide la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

